



Distr.  
GENERALE  
A/3902  
2 septembre 1958  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION NOUVELLE A L'ORDRE DU  
JOUR DE LA TREIZIEME SESSION ORDINAIRE

PROGRAMME DE COOPERATION INTERNATIONALE EN CE QUI CONCERNE  
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Lettre adressée au Secrétaire général, le 2 septembre 1958, par  
le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander l'inscription, à l'ordre du jour de la  
treizième session de l'Assemblée générale, d'une question importante et  
urgente dont l'intitulé serait : "Programme de coopération internationale  
en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique".

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, un mémoire  
explicatif est joint à la présente lettre.

Signé : Henry Cabot LODGE

#### MEMOIRE EXPLICATIF

Aucun événement dans l'histoire n'a sans doute autant frappé l'imagination de l'homme que le recul des frontières de l'univers grâce aux satellites lancés par l'Union soviétique et les Etats-Unis, au titre du programme de l'Année géophysique internationale.

Les Etats-Unis sont heureux que ces premières mesures en vue d'étendre à l'espace extra-atmosphérique le champ des activités et des connaissances humaines aient été prises dans le cadre de ce programme de coopération scientifique.

Les faits nouveaux concernant l'espace extra-atmosphérique présentent un intérêt international car l'exploration et l'exploitation éventuelle de l'espace extra-atmosphérique aura des répercussions sur la vie de tous les êtres humains. De plus, étant donné la nature et l'immensité de l'entreprise et l'intérêt qu'elle présente pour les hommes de science, il est clair que les activités relatives à l'espace extra-atmosphérique peuvent et doivent être menées avec la coopération et la coordination internationales voulues, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Les conséquences, heureuses ou funestes, de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique sont manifestement incalculables. L'usage que l'on pourrait faire de l'espace extra-atmosphérique à des fins destructives ~~ne~~ n'est que trop évident. En revanche, son utilisation éventuelle à des fins pacifiques, dans les domaines de la science et de la technique, de la médecine, de la météorologie, des transports et communications, etc., peut enrichir l'existence de tous. Il faut donc de toute urgence prendre des mesures pour jeter les bases solides d'une coopération internationale en vue du développement de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Ces mesures peuvent être arrêtées parallèlement aux efforts déployés pour conclure des accords utiles sur l'espace extra-atmosphérique dans ses rapports avec le désarmement.

Mieux que tout autre organe, l'Assemblée générale représente les intérêts de l'humanité et, à ce titre, elle devrait commencer à prendre les dispositions nécessaires pour servir ces intérêts en se prononçant sur la

...  
/...

possibilité de dissocier du désarmement l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, en appuyant le principe de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, en donnant son accord de principe à l'établissement d'un dispositif international approprié, et en se préparant à un examen plus poussé de ce problème capital mais complexe par la création d'un comité spécial représentatif qui ferait les études et les recommandations détaillées qui seront nécessaires au sujet des mesures précises que pourrait prendre l'Assemblée pour favoriser le progrès à cet égard et faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique ne soit utilisé que pour le bien de l'humanité.

A cette fin, le Gouvernement des Etats-Unis demande l'inscription à l'ordre du jour de la treizième session de l'Assemblée générale de la question intitulée "Programme de coopération internationale en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique"; il demande que l'Assemblée la considère comme une question importante et urgente et il lui soumettra un projet de résolution s'y rapportant.

-----